COMBATTEZ : Mildiou et Oïdium par la BOUILLIE GERMAIN et le SOUFRONOL
La Chenille des Choux par la GÉOZONE
Les Pucerons de vos cultures maraîchères par L'OZO
Sylvain GERMAIN (Aix-en-Provence)

57e Année T. 114. — N° 31 Dimanche 4 Aout 1940

LE

PROGRÈS AGRICOLE ET VITICOLE

Fondateurs : L. DEGRULLY et V. VERMOREL
Anciens Directeurs : L. DEGRULLY et L. RAVAZ

Publié sous la direction de :

P. DEGRULLY
Professeur d'économie et de législ. rurales
Chargé de cours au Centre d'études vitic.
de la Faculté de Droit
de Montpellier

G. BUCHET
Inspecteur régional de l'Agriculture
Directeur
de l'Ecole nationale d'Agriculture
de Montpellier

Rédacteurs : à l'agriculture, L. ALABOUVETTE ; à la viticulture, J. BRANAS
Professeurs à l'Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier
Emm. DEGRULLY, Ingénieur agricole, Secrétaire de la Rédaction

Avec le concours de Professeurs de l'Ecole Nationale d'Agriculture de Montpellier
de Directeurs des Services agricoles
de Professeurs d'Agriculture, de Directeurs de Stations viticoles et œnologigues
d'un grand nombre d'Agriculteurs et de Viticulteurs

Le Progrès Agricole paraît tous les Dimanches
et forme par an 2 forts volumes
illustrés de nombreuses gravures en noir et de planches en couleurs

PRIX DE L'ABONNEMENT :
France : Un an, **60 francs** — Pays étrangers, **100 francs**
Le Numéro : 1 fr. 25

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction, les demandes de renseignements, les échantillons, les Abonnements et les Annonces
AU DIRECTEUR DU PROGRÈS AGRICOLE ET VITICOLE
1 *bis*, rue de Verdun, à MONTPELLIER
Chèques Postaux 786 Montpellier Téléphone : 41-47 (2 lignes)

Reproduction interdite

Levures Sélectionnées — Maison Eugène GERMAIN — Aix-en-Provence

L'Engrais "MACROGÈNE" est la fumure idéale de la Vigne
-:- Rendements très augmentés, parfois doublés :-
Reg. Com. Aix 65-87
Maison Eugène GERMAIN - Aix-en-Provence

SPÉCIALITÉS ŒNOLOGIQUES
pour Traitements Préventifs et Licites des
Maladies des Vins
Reg. Com. 65-87

Examen gratuit des Échantillons de VIN
Maison Eugène GERMAIN
Sylvain GERMAIN, successeur
Ingénieur chimiste - Licencié ès sciences
Expert près les Tribunaux
AIX-EN-PROVENCE

Les Etablissements A. BLACHÈRE & FILS remercient, en cette fin de campagne, les nombreux propriétaires et caves coopératives qui ont bien voulu leur faire confiance pour l'équipement mécanique de leurs celliers avec les appareils nouveaux qu'ils ont présentés sur le marché métropolitain; pressoirs continus, super-égrappoir-centrifuge, auto-vinificateur, etc...

Ces nouveaux clients, comme les anciens, sont avisés qu'une équipe de monteurs spécialisés est à leur disposition pour la mise au point de leurs installations avant et pendant les vendanges.

Ets A. BLACHÈRE & ses Fils

Société anonyme au capital de 6.300.000 francs

69, Boulevard F.-Mistral, BEZIERS — Tél. 6-14

Usines à HUSSEIN-DEY (Alger).

Le plus répandu des Fouloirs-Pompe

La Pompe à Vendange "MAV"

BREVETE S.G.D.G.

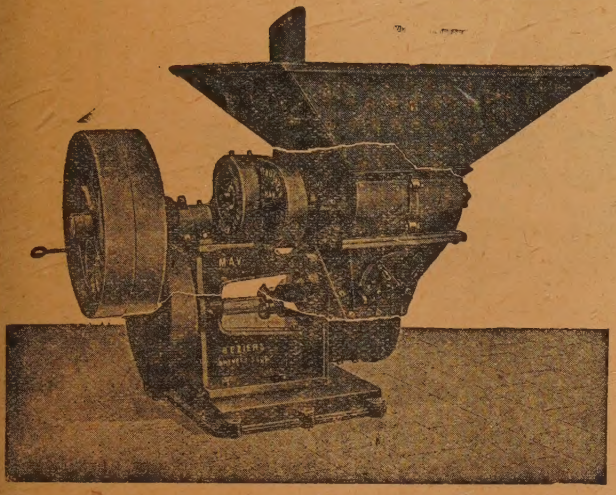

NOUVEAUX MODÈLES
RÉPONDANT AUX BESOINS
DES PLUS PETITES
AUX
PLUS GROSSES CAVES

DEMANDEZ
DOCUMENTATION P

— Lucien BETEILLE, Constructeur Breveté —
BEZIERS (Hérault)

APPAREILS ROTATIFS
A CONCENTRER SOUS LE VIDE

B^t^ S.G.D.G.

Appareils travaillant sous un vide de 74 cm. de mercure donnant une température de 22 degrés centigrades au produit traité.

ÉCONOMIE de VAPEUR très importante.

TRÈS GRANDE RAPIDITÉ de concentration

MARCHE CONTINUE et DISCONTINUE.

N'EXIGEANT QU'UNE FAIBLE QUANTITÉ D'EAU pour la condensation.

Peuvent concentrer tous les produits même les plus délicats et à un degré très élevé, tels que tomates, laits, jus de fruits, moûts de raisins, etc...

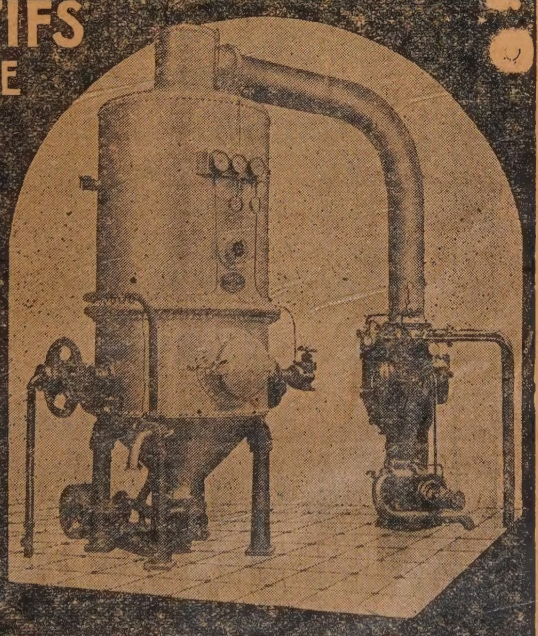

DELESTAING & POGGI

CONSTRUCTEURS A MARSEILLE - 10, RUE AUPHAN

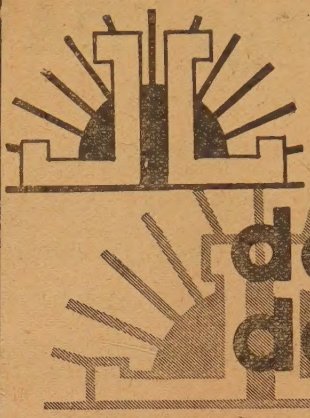

des vins de qualité

Pour pouvoir être défendus, les vins doivent avoir le moins possible d'acidité volatile, le plus possible d'alcool, d'acidité fixe et d'extrait.

Toutes ces qualités, le SULFOPHOSPHATE HUBERT les fait acquérir, en même temps qu'une belle couleur et une parfaite tenue.

Vinifiez donc au SULFOPHOSPHATE HUBERT garanti contenir : 220/240 grs de gaz sulfureux chimiquement pur et entièrement libre, 225 250 grs de phosphate diammonique cristallisé pur.

Seul fabricant :

LA LITTORALE

BEZIERS

57e Année. — N° 31 4 Aout 1940

LE PROGRÈS AGRICOLE ET VITICOLE

SOMMAIRE

Gabriel Buchet.— Chronique. — Vers une rénovation de l'Agriculture..... 53
N.— Chaque agriculteur devrait consacrer une fraction de son domaine aux cultures vivrières..... 55
Gabriel Buchet. — Cours d'œnologie et politique de qualité..... 58
Et. Roselia. — Pour augmenter les rendements en pommes de terre, conservez en clayettes les tubercules et plantez des semences germées..... 58
G. Arnaud. — La vigne et l'électricité atmosphérique..... 61
E. Coulondre. — Utilisation de cinq à dix millions d'hectos de mûtés, produits obligatoirement par les viticulteurs..... 62
Questions diverses. — **G. Kuhnholtz-Lordat.** La forêt du carburant. — **V. Charrin.** Le carburant forestier. Ce qu'en disait le maréchal Pétain en 1936. — Le retour à la traction animale..... 65
Bulletin commercial.

CHRONIQUE

Vers une rénovation de l'Agriculture

M. le Ministre de l'Agriculture a récemment fait connaître son ambition : « Refaire une paysannerie ».

Au sujet du transfèrement de main-d'œuvre, du « retour à la terre », M. Caziot estime qu'un certain stade sera nécessaire pour réadapter les hommes qui ont quitté depuis longtemps la terre.

« Il nous faut refaire une paysannerie, dit-il. Pour y parvenir, il faut agir de bien des manières. Dans l'ordre législatif, que de modifications à apporter, par exemple pour les successions !

« Dans l'ordre matériel, je voudrais que l'on ne retombât pas dans l'erreur commise après l'autre guerre, en industrialisant l'agriculture, ce qui a conduit à faire appel à la main-d'œuvre étrangère, si abondante dans les plaines du Nord et de l'Ile-de-France. »

M. Caziot ajoute que la grande exploitation ne disparaîtra pas, mais qu'il s'agit de développer et de renforcer les petites et les moyennes exploitations, qui, seules, permettent à la famille rurale de vivre et de prospérer.

C'est tout un programme de rééquipement rural qu'il faut mettre en œuvre.

Le cultivateur doit vivre dans le confort et l'hygiène.

Le ministre de l'agriculture déclare ensuite qu'il faut rendre au paysan sa vraie place, c'est-à-dire la première et reforger « cette âme paysanne » qui fut si longtemps celle de la France,

œuvre d'éducation et d'instruction qui n'est pas réservée à l'école seule.

Attendons les précisions ministérielles. Elles viendront sans tarder. M. Caziot est un « rural » qui parle de ce qu'il connaît.

Nous pensons, quant à nous, que la réadaptation des hommes qui ont quitté la terre peut se faire facilement dans des centres de préapprentissage, qui doivent être appropriés à chaque région La grande presse publie actuellement d'abondants articles vantant les charmes de la vie rurale, etc... Nous avons déjà lu sur le même sujet les mêmes thèmes développés en 1918. Les échecs à cette époque furent très nombreux, ne renouvelons pas la même erreur.

Rendons à la terre ceux qui l'ont déjà cultivée. Et même à ce stade la besogne sera déjà ingrate.

Pour ce qui est de la région languedocienne, que nos lecteurs veuillent bien étudier soigneusement le tableau p. 56 et 57. Il est inutile d'insister sur les méfaits plus ou moins graves de la monoculture, mais il faut affirmer néanmoins que la principale vocation de la terre dans cette région est la culture de la vigne. La vigne a quitté quelque peu l'emplacement qu'elle occupait en 1870-1880. Pour entreprendre d'autres cultures, il faut de l'eau Nos agriculteurs savent exactement ce qu'ils peuvent et doivent faire. Rapidement, nous en sommes sûrs — c'est d'ailleurs pour eux une question vitale — ils resèmeront des céréales.

Un gros effort doit être entrepris du côté de l'élevage du gros et petit bétail. La sériciculture doit être remise en honneur. En 1913, on comptait 200 sériciculteurs dans les Pyrénées-Orientales, 1.155 dans l'Hérault, 2.971 dans les Bouches-du-Rhône, 19.690 dans le Gard, 10.693 dans le Vaucluse, 163 dans les Alpes-Maritimes, 5.744 dans le Var, 18.915 dans l'Ardèche, 20.138 dans la Drôme. Que sont-ils devenus ?

Et nous ne parlons que pour mémoire de l'effectif des Bovins, Ovins, Porcins, animaux de basse-cour, qui diminue progressivement de 1870 à 1936.

Il faut actuellement et le plus rapidement possible se livrer à l'élevage des petits animaux de basse-cour, à l'entretien des porcs, à la rénovation du troupeau. Dans l'ordre végétal multiplions — il en est encore temps — les cultures de pommes de terre, de navets, etc. .

Pour les terres incultes, notre collaborateur, M. Servière, nous écrit :

« Je me permets, mon cher Directeur, de vous soumettre l'idée suivante : Elle concerne les terres abandonnées qui pourraient être remises en culture, cultures allant du reboisement (production du charbon de bois, carburant) jusqu'à la culture des pois-chiches en passant par

toute la gamme des différentes productions suivant les conditions de milieu (nature du sol, eau, etc...).

Il importe, en effet, de se demander non pas pourquoi il existe à l'heure actuelle des terres abandonnées, mais quelles *pourraient être les raisons présentes qui empêcheraient leur mise en culture* et faire *en sorte que celle-ci se fasse dans les délais les plus courts.*

Ces raisons, je les vois surtout dans le fait d'une *spécialisation des cultures poussée à l'extrême,* spécialisation qui freinera la remise en exploitation des terres par peur *de l'inconnu résultant de cultures nouvelles* (nouvelles pour l'exploitant bien entendu).

Et c'est ici que l'Ecole et l'Amicale peuvent jouer un rôle important : rôle d'éducateur, *mais surtout d'initiateur.* Car il est indispensable, si l'on veut aller vite, et cela me paraît une nécessité de premier plan, qu'un organisme compétent remplace *momentanément* l'initiative individuelle légitimement timorée.

Voici l'idée. Sa réalisation ne me paraît pas impossible. Nos juristes pourraient établir des modalités d'exploitation donnant la direction des travaux à l'organisme envisagé et réservant, suivant les cas, les droits des propriétaires du sol qui pourraient exploiter eux-mêmes ou bien céder le sol à une exploitation communale.

Il s'agit, bien entendu, d'une organisation *de mise en train* qui devrait disparaître dès que l'initiative individuelle éduquée pourrait y suppléer. »

Que l'on ne s'y méprenne pas. Pour arriver à un résultat, il faut l'effort dans le cadre de la famille, une rééducation totale, une main-d'œuvre nouvelle, une modification des appareils de culture. Pour tout cela, point n'est besoin de subventions. Comme l'écrivait récemment le président de la Chambre d'agriculture de l'Hérault : «honorons le paysan, rendons-lui sa place dans la Nation », et ayons enfin une politique agricole.

G. B.

Chaque agriculteur devrait consacrer une fraction de son domaine aux cultures vivrières

Un vœu du Comité agricole de Boufarik

Au cours d'une réunion qu'il a tenue, le Conseil d'administration du Comice agricole de Boufarik a adopté le vœu suivant :

Le Bureau du Comice agricole de Boufarik, justement ému de la gravité du problème du ravitaillement et de l'alimentation de l'Algérie et de la Métropole, considérant que la recherche du profit doit être présentement abandonnée et céder le pas aux nécessités vitales du pays, demande, avec force, aux pouvoirs publics, afin que chaque agriculteur assume dans les circonstances présentes son devoir tout entier, d'imposer à tous l'obligation de consacrer une fraction de leur domaine foncier proportionnellement à la superficie, à toutes cultures vivrières les mieux adaptées, en accord entre les autorités administratives et les associations agricoles.

Le Bureau est d'ailleurs convaincu que cette solution est la seule de nature à concilier l'intérêt particulier bien ordonné de chacun avec les intérêts généraux de la communauté française.

DÉPARTEMENTS	Blé	Seigle	Orge	Avoine	Maïs	P. de T.
	Ha	Ha	Ha	Ha	Ha	Hectos
Pyrén. Orientales	16.889	13.282	900	2 631	3 695	»
	7 011	8 679	513	4.181	4.474	6.230
	2.390	10 020	500	3 990	2.960	8.780
	1.492	4 523	173	2 271	1.107	4.233
AUDE	77 530	13.470	4 277	22 707	20.365	»
	43 805	7 397	3.742	17.951	15.427	8.628
	31 910	3.920	4.040	22 950	11 360	7.500
	27.749	1.590	2 865	29 927	6.632	3.896
HÉRAULT	37.693	4.373	1 339	10 433	299	»
	54.432	5.216	2.577	24 922	234	5.770
	7.880	2.800	810	10 240	»	3 170
	2.366	1.052	590	6.132	38	1.782
Bouches-du-Rhône	62 303	292	889	7.708	26	»
	65.213	663	3.839	14.249	59	8.517
	39.020	«	3.710	10.910	»	5.350
	125 662	52	4 564	10.464	28	6 355
GARD	56.122	2 309	3.306	12.099	917	»
	61.240	3.476	7.381	20.666	982	9.057
	35 700	2 070	5 540	21.390	410	7.690
	13 582	600	5.258	14.436	218	4.681
VAUCLUSE	67.634	1.706	282	5.948	89	»
	82.626	1.427	918	9 977	543	13.484
	55.260	730	2.330	11.690	220	9.450
	28.800	191	805	7.556	104	5 566
Alpes-Maritimes	27 185	1.361	944	682	310	»
	21 311	1.659	664	830	947	2 690
	14 300	1.220	360	1 030	300	4.890
	4.118	394	174	512	127	2 234
VAR	70.604	626	789	5.578	11	»
	65.331	469	2.366	6.012	48	6 564
	25.170	90	230	7.730	20	4 380
	8.586	85	207	6.052	23	2 650
ARDÊCHE	28 965	40 270	1.984	6.126	716	»
	36.457	46.830	5.852	12.646	552	28.706
	28.570	34 280	2.860	11.820	400	29 480
	17.577	23 548	1.132	8 583	102	16.889
DROME	119.648	11 005	1.456	12 445	1.133	»
	107.054	9 241	2.354	16 555	1.953	24 407
	81.820	5 800	2.640	23.240	1.410	21 150
	68.285	4 680	2.709	18 815	1.230	15.841

Prairies naturelles	Vignes	Jachères	Bovins	Ovins	Porcins	Date de l'enquête
Ha	Hectos	Hectos	Unités	Unités	Unités	
10.846	56 117	»	25 447	335 546	26.202	1870
9.332	79.000	»	19 347	276 515	21.658	1882
16 700	64.730	»	21.980	212.000	31.760	1913
11.300	69 132	2.078	21 350	65 000	18.500	1936
13.251	67 677	»	18.802	235.063	6 531	
12 300	166 000	»	31.659	381.634	37.158	
11.520	118.162	»	36 150	182.800	23.260	
10.500	120.361	6 842	28.700	85.000	21.500	
10.828	218.936	»	7.985	388.274	17.259	
15.500	70 000	»	9.300	442.087	28.093	
10.650	185.490	»	8 970	349.090	10.000	
12 000	190 594	12.142	6 956	158.234	6 000	
9.216	41.317	»	13.739	366.167	21 497	
31 900	10.000	»	15 464	449 887	37.936	
19.350	26.918	»	17 190	496.730	51.520	
27.500	30.041	8 675	14.223	545.000	50 000	
11.055	82 853	»	6.306	395.917	49.535	
18 790	18.000	»	8 516	447.212	74.974	
20.600	72 220	»	8 850	333.460	51.450	
15.500	77.163	2.294	6.757	230 050	24.000	
6 172	21.439	»	1 156	177 205	39.217	
8 200	10.000	»	2.576	218.774	58 212	
11.470	29.936	»	4 180	202 020	33.470	
12.700	36.377	1.970	4 200	205 000	13.800	
7.495	16.787	»	17.204	149.944	10.777	
8.000	8.500	»	16.951	103 120	15 309	
11 480	5.829	»	19.310	91 040	11.840	
11 500	5.200	3.070	18.000	65.000	7.170	
4.819	83.868	»	3.480	141.882	25 461	
7.500	16.900	»	2 852	174 441	39.433	
5.620	51.643	»	5.410	170.530	28.530	
6.800	59 923	6.619	3.600	170.000	13.431	
41 434	32 183	»	76.572	374 687	83 706	
43.500	10 800	»	83 095	273.740	120 737	
56.950	11 821	»	92 740	184.120	128.820	
57.850	21 127	1.715	129.700	137 400	78 000	
18.649	35.871	»	27.689	429.805	89 351	
19.500	10.160	»	37.585	433.683	127.902	
23 700	14.192	»	53.150	341.930	106 180	
21 250	15 450	5 500	45.700	244 437	65.449	

COURS D'ŒNOLOGIE ET POLITIQUE DE QUALITÉ

Ils ouvriront le 5 août à l'Ecole nationale d'agriculture de Montpellier, à 8 heures du matin, et seront suivis par 115 auditeurs.

Que tous les représentants qualifiés de la profession agricole trouvent ici nos très sincères remerciements pour leur appui moral et matériel.

Gabriel Buchet.

POUR AUGMENTER LES RENDEMENTS EN POMMES DE TERRE

CONSERVEZ EN CLAYETTES LES TUBERCULES ET PLANTEZ DES SEMENCES GERMÉES

Il n'est pas possible d'obtenir de hauts rendements en pommes de terre si on utilise comme semences des tubercules provenant de plantes atteintes de dégénérescence. Or, sous la forme de *frisolée*, de *mosaïque*, d'*enroulement* ou de *bigarrure*, la dégénérescence sévit dans toutes les cultures. Il ne suffit donc pas d'acheter des semences au dehors, il faut encore se préoccuper d'obtenir des plants provenant de cultures saines. A ce point de vue, nous avons dit déjà que les semences produites dans des champs de pommes de terre officiellement contrôlés, et qui seules ont droit au qualificatif « semences sélectionnées » méritaient d'être payées davantage que les autres.

Ces semences ayant été achetées, on peut encore dans une certaine mesure augmenter leur productivité, de même d'ailleurs que celle des semences non sélectionnées, en conservant les tubercules en clayettes et mieux encore en les plantant alors qu'ils ont déjà développé des bourgeons.

Conservez vos semences en clayettes

On peut évidemment conserver en cave ou en silo les pommes de terre jusqu'au moment de la plantation, mais un meilleur mode de conservation consiste à placer les tubercules dans un local éclairé, en prenant soin de les étaler sur un plancher ou de les disposer dans des clayettes.

Cette conservation en clayettes, qui donne la possibilité, si on le veut, de planter des tubercules germés, mérite d'être conseillée vivement. En effet, la conservation en clayettes (ou quoique à un moindre degré, par simple étalement sur un plancher) permet d'éliminer facilement les tubercules qui, au lieu de donner des germes verts et trapus, produisent des filaments longs et grêles. *Les pommes de terre filardes donnant obligatoirement des plantes malingres et peu productives, leur élimination permet d'obtenir des plantations bien plus régulières.*

Dans les régions où l'on a à faire surtout à des variétés tardives, pour

lesquelles il n'est pas primordial de hâter la végétation, on peut se dispenser de planter des tubercules germés, *mais même dans ce cas, la mise en clayette ou l'étalement sur une faible couche, dès la fin de l'automne ou courant hiver, dans un local éclairé, maintenu à la température de 5 à 7 degrés qui assure le verdissement des tubercules et la formation de petits bougeons trapus, est toujours avantageuse du point de vue rendement.*

Lorsqu'on ne peut faire autrement (achat tardif de semences, par exemple), les pommes de terre peuvent n'être exposées ainsi à la lumière qu'au premier printemps, les résultats obtenus, quoique moins bons, n'en seront pas moins toujours intéressants.

La plantation de pommes de terre germées en clayettes est avantageuse. — La conservation en clayettes, ou à défaut sur un plancher, dans un local éclairé permet de pratiquer une certaine sélection par élimination des tubercules atteints de filage, *mais les résultats obtenus à la suite de la conservation en clayette sont plus intéressants encore lorsqu'on plante des tubercules germés,* c'est-à-dire des pommes de terre ayant déjà des germes verts bien développés.

La plantation de pommes de terres germées qui permet de gagner 10-15 jours, est particulièrement avantageuse lorsqu'on a à faire à des variétés de pommes de terre précoces, toutefois dans les régions moins favorisées, la même où on cultive des variétés tardives, cette précocité dans la végétation peut être également intéressante. *C'est notamment le cas par exemple dans certaines terres légères de montagne où la sécheresse sévit très tôt.*

Conservées en clayettes et plantées lorsqu'elles ont commencé déjà à germer, les pommes de terre donnent des rendements généralement supérieurs à ceux obtenus avec la conservation en cave ou en silo. A ce sujet voici quelques résultats enregistrés à *Grignon,* il y a quelques années, par M. Brétignière :

Après conservation en cave. . .	récolte :	18.945 kgs.
Après conservation en silo. . .	récolte :	20.695 —
Après conservation en clayettes.	récolte :	27.000 —

Ces chiffres sont suffisamment éloquents.

Comme on le voit, la plantation de tubercules déjà germés après conservation en clayettes est susceptible de relever de façon notable les rendements. *Avec les variétés tardives, le bénéfice de l'opération n'est en principe pas très important, néanmoins il n'est pas négligeable,* aussi conseillons-nous vivement la conservation en clayettes des semences produites à la ferme comme de celles achetées au dehors.

La mise en clayettes exige un travail supplémentaire et nécessite aussi quelques frais. — Ainsi en mettant environ 7 kgs de pommes de terre par clayettes, il faut compter utiliser par hectare 200 à 230 clayettes à 2,50-4 fr. chacune, dont le coût total par hectare varie entre 750 et 950 fr. Toutefois l'amortissement s'effectuant sur 4 à 5 ans, la dépense à supporter par hectare et par an ne doit pas dépasser 150 à 250 fr. et se trouve rapidement récupérée.

Sauf lorsqu'on a à faire à des cultures trop importantes (auquel cas on doit se contenter de planter des tubercules dont les germes verdis sont devenus apparents), il y aurait intérêt le plus souvent à planter

les tubercules ayant déjà commencé à germer. On doit noter toutefois que cette plantation exige alors quelques précautions et nécessite même le transport des clayettes dans les champs afin de réduire au minimum le nombre de germes brisés.

Comment on doit opérer

On aurait avantage à mettre en clayettes dès l'automne, toutefois dans la pratique courante *c'est en février,* lors de la mise en germination (6 à 8 semaines avant la plantation), que l'on dispose les semences dans ces clayettes. *Il ne faut pas oublier en effet que les pommes de terre commencent à pousser lorsque la température dépasse 10 degrés et que l'on n'a pas intérêt à avoir des pousses trop longues au moment de la plantation.* En conséquence et à moins que l'on ne possède une installation spéciale, il est évidemment plus simple de conserver en cave puis de placer les tubercules en magasin ou grenier éclairé (en clayettes ou sur le plancher) que peu de temps avant la plantation.

Dans la majorité des cas la mise en clayettes étant jugé trop coûteuse on peut se contenter d'étaler les tubercules dans un local éclairé. Cette opération a pour effet de retarder l'allongement des germes, de faciliter la constitution de bourgeons verts et trapus et de permettre l'élimination des tubercules filards. On doit prendre soin toutefois d'exposer tous les tubercules et les germes à la lumière en retournant les semences.

A signaler que dans le cas où on désire planter des pommes de terre fragmentées et non des tubercules entiers *on doit sectionner au plus tôt en février-mars, avant de mettre les semences en local éclairé, en clayettes ou sur plancher.* De cette façon, en effet, on assure le développement régulier des bourgeons sur tous les morceaux de tubercules et non pas seulement sur certains d'entre eux. Les plantations obtenues sont ainsi plus régulières.

Faut-il planter les tubercules entiers ou coupés

Il vaut mieux sectionner les tubercules que de planter des semences trop petites qui le plus souvent proviennent de plants dégénérés. La fragmentation présente cependant des inconvénients, surtout lorsqu'on plante en terre lourde et humide où la pourriture est toujours à craindre, et c'est pourquoi des agriculteurs hésitent à l'adopter. Il est évident qu'il y aurait intérêt à planter des tubercules entiers, *mais sachant que les trop petites semences donnent des plantes dégénérées, on ne doit pas hésiter à sectionner les tubercules.* En opérant 3 à 4 jours à l'avance, et mieux en asséchant les plaies par un saupoudrage à la chaux pure ou à la chaux renfermant 1 pour 100 de sulfate de cuivre on peut fort bien arriver à réduire les risques de pourriture, *on ne doit donc pas hésiter à sectionner les plants que dans les cas où vraiment la pourriture constitue une grave menace, avec laquelle on compte chaque année.*

Là où les pommes de terre pourrissent parfois au printemps et où le mildiou sévit fortement on a conseillé de tremper les tubercules pendant 24 heures dans une bouillie renfermant 2 pour 100 de sufate de cuivre et 2 pour 100 de chaux, puis de rincer à l'eau pure pendant 24 heures également. Pour notre part, nous nous garderons de recommander ce traitement (sauf à titre d'essai) qui, surtout si les germes

LES PRODUCTEURS DIRECTS NOUVEAUX DE

SEIBEL

Produisent économiquement des vins de qualité
Donnent après gelées une récolte à peu près normale

MM. les Viticulteurs sont invités à venir se rendre compte par eux-même de ce que sont nos producteurs directs.

Visite les jours ouvrables, entre le 20 août et le 10 septembre, au *Domaine SEIBEL* sous la gare d'Aubenas (Ardèche) et au *Domaine de l'ORGEAT*, Moutboucher-sur-Jabron, route de Dieulefit, (Drôme).

Pour tous renseignements, notices et prix-courant, s'adresser chez l'obtenteur :

M. SEIBEL. -:- *AUBENAS (Ardèche).*

Tombereaux à vendanges " BACCHUS "

Marque déposée — Brevet : n° 817,243

Pour 1940, TROIS MODELES

1.000, 1.500 et 2.000 litres. Les commandes sont prises actuellement, notre délai actuel de livraison s'entend pour **vendanges 1940**

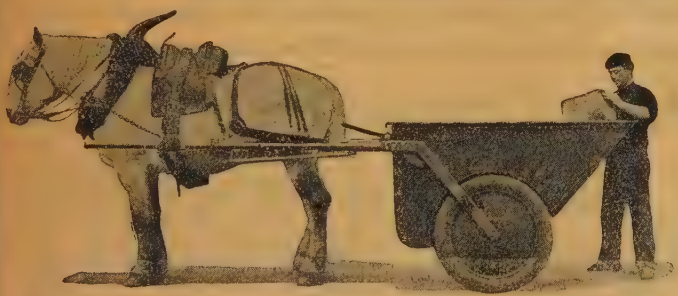

Nombreuses références en France et en Algérie

Sur demande se livrent avec système progressif de basculement et freins sur les roues

Pour renseignements et prix s'adresser :

P. MONESTIER, représentant pour la France et les Colonies
Domaine des Brugues, Saint-Simon — TOULOUSE (Hte-Garonne)
Téléphone : 25 à Saint-Simon

Orthographe : S·o·u·f·r·a·l·o

Appellation : **SOUFRALO** **ROGER SIMONNOT**

Origine : 6, quai de l'Avenir à Sète

Trois points à vérifier pour être sûr qu'il s'agit du véritable **SOUFRALO** le seul qui permette sans inconvénient de soufrer en sulfatant.

5082 PUBL. ELVINGER

PRESSOIRS MABILLE

S.A.R.L. Capital 3.300.000.Frs

Les Pressoirs Hydrauliques

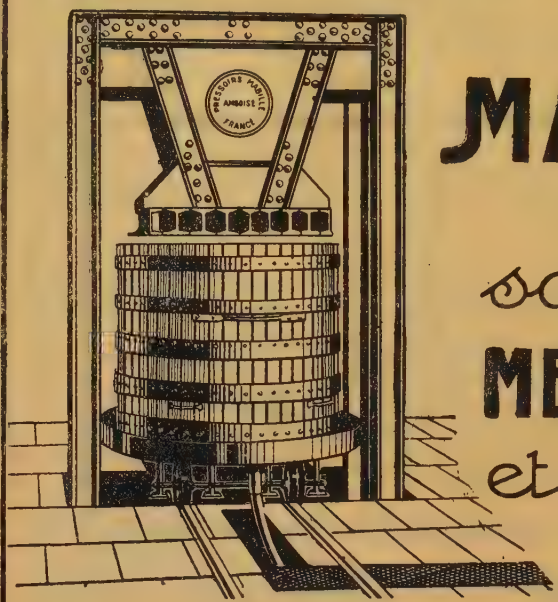

MABILLE

sont les

MEILLEURS

et leurs

pompes de compression automatiques

"HYDRÉLASTIC"

Brev. S.G.D.G

SIMPLES ou DOUBLES

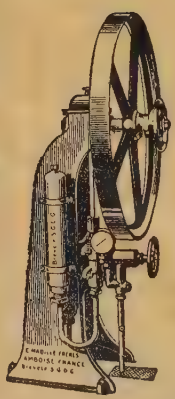

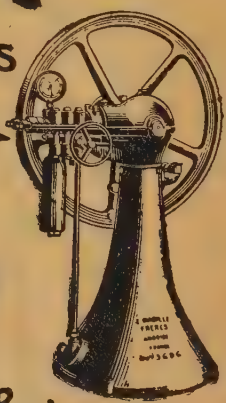

RÉALISENT LA PERFECTION

Pressoirs Mabille Amboise

FRANCE

NOTICE FRANCO

R.C. TOURS Nº 195

PRESSOIRS MABILLE PRESSOIRS MABILLE

Nº 843

sont déjà un peu développés, risque d'occasionner des brûlures. La fragmentation des tubercules suivie d'un saupoudrage à la chaux ou simplement au poussier de charbon de bois et le rejet des pommes de terre malades suffisent dans la plupart des cas pour éviter la pourriture.

Et. Rosella,
Ingénieur agricole

LA VIGNE ET L'ÉLECTRICITÉ ATMOSPHÉRIQUE

Depuis Colladon (1873) et Rathay (1891) on connaît bien l'action de l'électricité atmosphérique sur la vigne ; plus récemment, Ravaz et Bonnet (1899-1901) ont décrit en détail les altérations produites par les décharges de l'électricité ; ces effets ont été signalés aussi sur de nombreux végétaux ligneux ou herbacés (poirier, pomme de terre, etc...), cette question a été résumée ailleurs (1). Il est vraisemblable que ces phénomènes sont sensiblement différents de ceux que l'on attribue communément à la foudre et qui produisent des lésions mécaniques graves sur les arbres (peupliers, etc...) et les constructions (clochers, etc...) ; il doit y avoir tout au moins dans le premier cas une intensité beaucoup plus faible en même temps qu'une diffusion sur une aire plus grande, ce qui donne aux lésions une allure bien différente. Il n'est pas rare de voir les effets électriques de ce genre s'étendre dans une culture sur une surface de plusieurs dizaines de mètres et plus.

Considérations générales. — Nous avons eu l'occasion récemment d'étudier un cas sur des vignes aux environs de Bordeaux. Il nous a été signalé le 4 juillet 1940 par M. Bodret, horticulteur à Villenave d'Ornon, dans le vignoble de la Colonie Saint-Louis, qui est contigu à celui du *Centre des recherches agronomiques du Sud-Ouest*, dit la Grande Ferrade, à Pont-de-la-Maye, agglomération dépendant aussi de la commune de Villenave d'Ornon (Gironde).

Les dégâts devaient résulter de décharges électriques qui avaient accompagné des orages ou des situations orageuses sans pluie du mois de juin. Il est vraisemblable que ce sont les périodes orageuses de la mi-juin qui sont responsables.

Les altérations étaient localisées sur le bord sud d'un carré planté avec la variété *Semillon* (blanche) communément cultivée dans la région ; de ce côté, les vignes étaient limitées par une allée de plusieurs mètres de large et que bordaient de l'autre côté des cultures de maïs-fourrage et de trèfle incarnat, plantes sur lesquelles aucune altération n'a été observée. Le carré de vignes en question était aussi entouré d'allées sur les autres côtés ; à l'ouest se trouvaient des vignes de même variété et à l'est une pièce dépourvue momentanément de culture. Les altérations électriques n'ont été constatées que dans le carré considéré et seulement sur un bord. La vigne, plantée depuis une quarantaine d'années, était encore en bon état quoique certaines souches aient perdu un bras ; certains ceps disparus avaient été remplacés par des provins des souches

(1) Arnaud (G. et M). Traité de pathologie végétale, t. I, 1931, p. 580 et 1134.

voisines ; les sarments étaient palissés sur 3 rangs de fil de fer maintenu par des piquets en bois, le tout d'une hauteur d'environ 1 m. 20. Les souches étaient espacées de 1 m. 20 sur les rangées et les rangées étaient écartées de 1 m. 50. Le terrain est formé d'un cailloutis entremêlé de sable et d'éléments assez fins pour donner un sol compact par temps sec.

Répartition des dégâts. — Les souches de la zone intéressée ont été notées de 0 à 10 (en pratique aucune note au-dessus de 7) ; 0 représentant les souches où tous les sarments étaient sains, la note 10 aurait été attribuée aux pieds où tous les rameaux auraient présenté des altérations, tout en ayant souvent encore des parties vivantes. Comme il a été dit, il y avait des provins de divers âges, souvent jeunes ; en pratique, pour simplifier, on n'a tenu compte que de ceux qui remplaçaient une souche disparue ; il y avait quelques provins surnuméraires qui ont été négligés pour ne pas compliquer le dessin.

La répartition des dégâts peut être résumée très grossièrement en disant que s'ils s'étaient produits au milieu de la plantation, les vignes altérées auraient été vraisemblablement réparties sur une ellipse allongée dans le sens des rangées ; mais il semble qu'ici le centre d'action des phénomènes électriques se soit trouvé placé sur le bord de l'allée ou dans l'allée, et les effets se trouvent ainsi, pour ce qui concerne la vigne, répartis sur une demi ellipse ou à peu près.

Ce sont surtout les deux premières rangées qui ont été atteintes, sur une longueur totale d'une cinquantaine de mètres ; le centre des dégâts paraissant être entre le 5me et le 6me piquet, un peu plus près de ce dernier, les vignes altérées étaient surtout groupées entre le 4me et le 7me piquet ; cette disposition est trop nette pour être due au hasard ; les détails suivants ont une valeur moins nette ; il convient de les signaler cependant ; des deux côtés de la partie fortement attaquée, il y a une zone peu atteinte et au delà une autre zone plus altérée. Au nord des deux rangées en question, les dégâts beaucoup plus faibles pouvaient être constatés sur 6 autres rangées, mais peut-être là aussi y avait-il une zone intermédiaire plus faiblement atteinte où au delà de laquelle il y avait une légère aggravation ; en largeur, la demi-ellipse avait une douzaine de mètres, on peut hypothétiquement attribuer à la figure complète une largeur totale d'environ 25 mètres, soit la moitié de la longueur.

(à suivre)

G. Arnaud,
Directeur de la Station centrale
de Pathologie végétale de Versailles
(provisoirement au Centre des Recherches
agronomiques du Sud-Ouest).

UTILISATION
DE CINQ A DIX MILLIONS D'HECTOS DE MUTÉS
PRODUITS OBLIGATOIREMENT PAR LES VITICULTEURS

1° Par des concentrés pour les confitures et confiseries (1.500.000 mûtés environ).

2° Par des concentrés pour les ménagères : confitures, gelées de raisins (environ même quantité).

3° Par du sirop de concentrés, appelé sirop de table pour boire allongé d'eau ou servant à sucrer les entremets, etc...

4° Par du sirop de concentrés pour la limonade qui fait actuellement et complètement défaut.

5° Par des concentrés en tablettes pouvant être transportés en cageot (expérience déjà faite avec des moûts de Champagne).

Le Ministre du Ravitaillement veut avoir à sa disposition des quantités considérables de concentrés pour remplacer les déjeûners ordinaires, lait, chocolat, etc..., et même les légumes secs qui manqueront probablement, haricots, etc...

Le représentant des Etablissements L., (appareils de concentration), prétend que, si M. L. peut sortir de la zone occupée, il trouvera les 400 tonnes de matériaux nécessaires pour construire, à l'arsenal de Tarbes, les appareils indispensables pour compléter l'outillage.

Cette même personne dit pouvoir modifier les appareils L. existants pour leur permettre de faire des tablettes sèches de concentrés susceptibles d'être transportées.

Important. — Il importe que des prises de contact aient lieu le plus tôt possible entre les producteurs de concentrés rapidement organisés, et les représentants de la confiturerie et de la confiserie ; de façon à ce que ces concentrateurs puissent s'assurer les moûts mûtés nécessaires, tout en garantissant le déblocage aux viticulteurs.

M. l'Intendant général Pluvieux, veut bien aider à la mise au point une fois pour toutes des questions essentielles traitées par cette réunion ; mais il a fait toucher du doigt combien son temps est précieux. Il a la responsabilité de toute l'alimentation nationale en solides et liquides. Il veut pouvoir traiter immédiatement et dans chaque branche séparément avec un organisme représenté par son Président, qui lui apportera, sur sa demande et dans le plus bref délai, les quantités lui étant nécessaires : en l'espèce les concentrés voulus pour tous les usages indiqués précédemment.

M. Chevallier demande qu'il soit adjoint au Service des alcools une annexe appelée « Concentrés » garantissant au prix des alcools de prestations l'achat des mûtés aux viticulteurs et que ceux qui ne seront pas employés en concentrés soient distillés au titre des prestations comme par le passé.

Pour cette année seulement il sera autorisé, spécialement pour l'Algérie qui manque d'anhydride sulfureux, d'arrêter la fermentation des moûts avec du monobrômacétique à raison de 70 milligrammes. Comme par ce traitement les moûts ne peuvent plus refermenter, il importe qu'une partie seulement des moûts soit traitée avec le monobrômacétique et l'autre avec de l'anhydride sulfureux.

On doit donc employer pour les concentrés, de préférence d'abord les moûts traités au monobrômacétique de façon à conserver pour la fin des opérations ceux traités à l'anhydride sulfureux ; dans le cas où ces derniers, pour les besoins du marché, devraient être transformés en vin.

M. l'Intendant Pluvieux apporte une suggestion intéressante. Il indique que dans l'avenir, la situation étant redevenue normale pour le marché des sucres de betteraves, les concentrés pourraient tout de même prendre la place des quantités de sucre étrangers achetés chaque année.

de l'ordre de 230.000 tonnes à Java, Cuba, etc... Plus tard aussi, une fois l'industrie développée, nous pourrons exporter de grosses quantités de jus de raisin qui sont ensuite diluées pour les boissons de table.

M. Abbo demande avec l'approbation de la majorité de l'Assemblée que, même dans le cas bien improbable d'une production déficitaire et, par conséquent, même s'il n'y avait pas de blocage, les moûts mûtés soient quand même concentrés au prix des prestations pour permettre de récupérer ainsi les quantités de sucre pouvant manquer, et cela dans un intérêt strictement national.

MM. Barthe et Chassant et les professeurs présents indiquent que le kilogramme de concentré contient 600 grammes environ de sucre, que le kilogramme de glucose reviendra à 3 fr. 80 et le kilogramme de sucre absolu à 6 fr. 50.

Le glucose a une valeur alimentaire énergétique légèrement plus grande que le saccharose.

Le pouvoir sucrant du glucose est d'autre part 50 pour 100 de la valeur du saccharose.

Si l'alcool est payé 8 fr. 50 le degré, le kilogramme de glucose reviendra entre 5 fr. 50 et 6 francs.

Dans ce prix n'est pas comprise la désacidification qui est payée en partie par le tartrate de chaux produit.

Dans ce prix n'est pas compris non plus l'achat des récipients, le transport des concentrés à leur destination, les frais généraux et l'intérêt normal de l'argent engagé.

M. l'Intendant général Pluvieux accepte, à titre exceptionnel, d'autoriser la désacidification des moûts allant au vermouth et similaires, étant entendu que les moûts allant à cette destination ne se débloqueront pas ; ces moûts pouvant être payés par les vermouthiers au prix fort.

M. Barthe remercie M. l'Intendant général de cette désacidification indispensable pour les vermouths.

En résumé de tout ce qui précède, M. Barthe définit en quatre articles les décisions les plus importantes :

1° Réserve obligatoire sur la récolte 1940 d'une importante quantité de moûts mûtés.

2° Grouper les demandeurs d'emploi de moûts concentrés pour la consommation humaine.

3° Groupement général de tous les concentrateurs de France par le canal du Syndicat des concentrateurs déjà existant, élargi et devenu vraiment national.

4° Organisation par le Service des alcools d'un service annexe garantissant l'emploi des moûts mûtés à la concentration, ou à défaut, à la distillerie comme indiqué plus haut.

Trois décrets sont pris et soumis au Conseil des Ministres par M. le Ministre de l'Agriculture :

1° Décret réservant, même en cas de non blocage, une partie de la récolte 1940 sous forme de moûts mûtés. Décret à prendre immédiatement, les vendanges commençant d'ici trois ou quatre jours dans une partie de l'Algérie.

2° Décret autorisant l'arrêt de la fermentation par le monobrômacétique.

3° Décret autorisant la désacidification des moûts concentrés allant à la consommation humaine ou aux vermouthiers, étant entendu que les concentrés allant à la vinification ne peuvent pas être désacidifiés.

Cette séance, conduite avec la clarté et l'autorité de M. Barthe, avec l'esprit réaliste et précis de M. l'Intendant général Pluvieux, toute de travail et non de palabres souvent inspirés par le désir de plaire à une seule coterie, aura, nous n'en doutons pas, une influence heureuse pour la viticulture et la résorption des gros excédents envisagés ; mais elle collaborera surtout d'une façon efficace à l'alimentation de la France, l'hiver prochain, contribuant ainsi à l'œuvre de redressement national.

E. Coulondre.

Compte rendu des travaux de la réunion ayant suivi l'Assemblée générale de la Commission interministérielle concernant le sucre de raisin.

QUESTIONS DIVERSES

Les forêts du Carburant

Les hommes qui, de près ou de loin, se préoccupent de l'avenir de notre patrimoine forestier éprouvent un véritable malaise à la lecture des innombrables articles consacrés au « carburant des forêts ».

Nos pauvres forêts, déjà de santé précaire sur de très grandes surfaces — surtout en région méditerranéenne — vont faire les frais de la disette d'essence. C'est simple : on prend le bois là où il est. Formule bien connue qui a fait ses preuves ailleurs. Et l'on paraît admettre, dans bien des articles, que le problème de l'appareil gazogène étant ou devant être résolu, il y aura automatiquement de quoi l'alimenter dans les forêts.

L'erreur est trop grave pour ne pas jeter un cri d'alarme. La politique du gaz des forêts doit reposer *d'abord* sur la quantité de matériel de petit diamètre qui pourra être mis à la disposition des appareils. L'a-t-on recensé ?

Ensuite, ce matériel devra être *aménagé*, c'est-à-dire qu'il faudra établir une rotation permettant la *récupération* des produits enlevés. Seuls les Ingénieurs forestiers sont qualifiés pour établir ce programme et ce serait folie de commencer à couper sans que la question ait été solidement étudiée par les techniciens de la forêt.

Il nous paraît inutile d'insister davantage sur ces évidences. Nous voulons simplement appeler l'attention sur la catastrophe économique qui résulterait d'une exploitation mal réglée (sans exclure les boisés non encore soumis au régime forestier), venant s'ajouter à tant d'autres abus. Si l'on n'y prend garde le manque d'essence entraînera la ruine définitive d'une source d'énergie qui peut, qui doit être éternelle : *la Forêt*.

Il ne faut lui demander que ce qu'elle peut donner. Le lui a-t-on demandé ?

G. Kuhnholtz-Lordat.

Le Carburant forestier

Ce qu'en disait le Maréchal Pétain en 1936

En ce moment, où de toutes parts on parle du carburant forestier, nous croyons intéressant de mettre sous les yeux du lecteur ce qu'en disait, en 1936, l'illustre soldat vers qui toute les espérances françaises sont maintenant tournées.

Les passages suivants sont extraits d'une étude fortement documentée, parue dans la *Revue hebdomadaire* du 25 avril 1936, sous le titre : *Les grands problèmes de la Défense nationale et véhicules à gazogènes.*

« L'utilisation du bois comme carburant présente en France des avantages nombreux et quelques inconvénients. Ceux-ci sont d'ailleurs en voie d'atténuation, sinon de disparition totale.

« En premier lieu, le bois et son dérivé, le charbon de bois, constituent un carburant *national*. La forêt française fournit annuellement 30 millions de stères de bois, dont *11 millions restent actuellement sans emploi*. C'est dire que l'utilisation de cet excédent n'amènerait aucun déboisement. Elle permettrait, au contraire, de revaloriser la forêt. Les propriétaires seraient portés à reboiser les terrains incultes, au grand bénéfice du régime des rivières ; l'industrie du bois, une de nos plus vieilles industries reprendrait l'essor qu'elle a perdu. *Ces 11 millions de stères correspondent à 500.000 tonnes d'essence, c'est-à-dire à la consommation annuelle moyenne de 70.000 camions.*

En cas de guerre, la production de bois pourrait être triplée par abaissement de l'âge d'exploitation des taillis, et cela sans inconvénient grave.

«... Les expériences effectuées, en 1935, avec divers gazogènes des derniers modèles, ont permis d'établir qu'il fallait compter par tonne kilométrique totale (charge utile plus poids du camion à vide) une consommation de 120 à 150 grammes de bois ou 75 grammes de charbon de bois. En se basant sur les prix de juin 1935 (650 francs la tonne pour le charbon de bois), le prix de revient du combustible consommé par tonne kilométrique s'élève à :

essence	0 fr. 08,
charbon de bois	0 fr. 0425,
bois	0 fr. 0360.

« Ces derniers prix paraissent être des maxima. On peut donc affirmer, en gros, que l'utilisation du bois et de ses dérivés représente pour les usagers de l'automobile une économie de l'ordre de 50 pour 100 par rapport à l'essence.

« En résumé, le bois est un carburant national, invulnérable et économique.

« Dans l'état actuel des choses, la France n'est pas suffisamment garantie contre le risque mortel de se trouver, en cas d'hostilités, à court de carburant. En outre, son ravitaillement en combustibles liquides exige une sortie de capitaux toujours considérable, quelque réduite qu'elle soit par la pratique du raffinage. En balance avec les inconvénients de cette politique, un bénéfice pour l'Etat : celui d'une rentrée d'impôts indirects se montant à plus de quatre milliards par an.

« Mais, à cet égard, la production en quantité industrielle du gaz des forêts contribuerait de son côté au redressement de l'économie

française par la mise en valeur d'une partie importante du domaine national.

« En tout cas, l'utilisation rationnelle du gaz des forêts est de nature à apporter immédiatement un concours précieux à la défense nationale.

« *Les pouvoirs publics ont le devoir d'en intensifier l'exploitation.* »

De tels conseils, dans une telle bouche, auraient dû, semble-t-il, être écoutés et suivis à la lettre. Il n'en a rien été ; on a continué la stupide politique des carburants qui durait depuis la guerre. Les résultats n'en sont que trop visibles aujourd'hui pour qu'il soit besoin d'insister.

V. Charrin.

Le retour à la traction animale

Dans une précédente note, nous avons envisagé le grand développement qu'était appelé à prendre la production du foin sur tout le littoral méditerranéen, entre le Rhône et les Pyrénées, si on continuait à y développer les stations d'irrigations. Une idée vient tout de suite à l'esprit : mais que fera-t-on de ce foin, puisque la traction automobile a presque partout remplacé la traction animale ?

Nous trouvons la réponse dans la Communication faite récemment à l'Académie d'agriculture, par M. Maurice Piettre, sous le titre : *Réhabilitation du cheval à la campagne, à la ville et à l'armée* : nous ne nous occuperons, ici, que des deux premiers points et ajouterons que le travail de M. Piettre ne fait qu'analyser et commenter les mémoires adressés à l'Académie par M. H. Velu, chef du laboratoire de recherches du Service de l'Elevage au Maroc.

La traction animale à la campagne. — C'est principalement dans les exploitations petites et moyennes et dans les pays pauvres, que le cheval est appelé à rendre les plus grands services ; généralement ces services ne peuvent être pratiquement demandés au moteur : travail des petites parcelles, transports multiples et à bon marché, en tous terrains et sans main-d'œuvre spécialisée, on pourrait y ajouter la production de poulains et aussi celle d'un fumier de bonne qualité.

Toutefois, pour obtenir de bons résultats, il convient de recourir à certains perfectionnement nés de la traction mécanique : emploi de roues à pneumatique, de roulements à billes et d'amortisseurs de chocs, de véhicules métalliques rationnellement construits, d'un entretien facile et peu coûteux.

Des spécialistes estiment que l'économie réalisable peut atteindre 47 o/o, sur bonnes routes ; 94 o/o, dans un champ de betterave détrempé, et que la moyenne est de 50 o/o. Aux Etats-Unis, où, cependant, la motorisation de l'agriculture a été poussée à l'extrême, on est déjà revenu aux attelages, même dans les plaines du Midland ; ceux-ci comptent parfois jusqu'à 32 chevaux, s'il s'agit de la traction des grandes faucheuses-batteuses (combines) et des charrues à socs multiples.

La traction hippomobile à la ville. — Déjà, en 1932, on avait démontré qu'à Paris, la tonne kilométrique revenait à 0 fr. 635 de moins avec les chevaux qu'avec les automobiles, toutes les fois qu'on pouvait tabler sur 300 journées de travail annuel ; on n'admettait la traction mécanique avantageuse dans une ville ou sa banlieue que dans le cas où l'on pouvait assurer avec une voiture de même tonnage, un parcours au moins double de celui pouvant être assuré par cheval.

M. Piettre a donné divers exemples relatifs à ces assertions, le plus significatif est le suivant : *Un conseiller municipal de Paris, le docteur-vétérinaire Roelland, a montré dans un rapport très documenté, que l'enlèvement des ordures ménagères revenait à la ville à 9 francs par tonne, en se servant du cheval et, à 26 francs, avec l'automobile. L'emploi de la traction mécanique grève donc le budget de Paris d'un supplément de 900 millions par an.*

Nous savons, d'autre part, qu'à l'étranger, il y a retour progressif du cheval dans un très grand nombre de villes importantes ; c'est le cas de Londres, et, aux Etats Unis, de New-York, Boston et Baltimore ; à Philadelphie, on compte actuellement 1700 chevaux employés au nettoiement.

En France, nous avons laissé péricliter nos divers centres d'élevage ; dès maintenant, il est indispensable de les réorganiser. Il faut qu'en peu de temps, les prix des bêtes de selle et de trait redeviennent abordables et normaux.

V. C.

BULLETIN COMMERCIAL

GARD. — **Nîmes.** — 7,5 à 8 degrés, 100 fr. à 115 fr. ; 8 à 8 5, 115 à 125 fr. ; 8,5 à 9°, 125 à 140 fr. ; 9 à 9,5, 140 à 150 fr. ; 9,5 à 10 degrés 150 à 165 fr. ; Costières 10 à 11 degrés, 170 à 180 fr. ; Vin de café 10 à 11 degrés, 170 à 180 fr.

Alès. — Vin rouge moyen 7,5 à 110 fr. — Vins rouges coteaux 8 degrés, 115 à 125 fr. ; 8°5, 127 à 142 fr. ; 9 degrés 140 à 150 fr.

HÉRAULT. — **Montpellier.** — Rouge, 8° à 9°5, 15 fr. à 16 fr. 50 : 10° pas d'affaires signalées.

Sète. — Rouge, le degré, 15 à 17, 50 ; rosé, le degré 15 à 17,50 ; blanc, le degré 15 à 17,50.

Vins d'Algérie. — **Rouge le degré 21 à 32 fr. ; rosé, le degré 21 à 23 fr. — Blanc le degré, 21 à 23 francs.**

Saint-Chinian. — Vin rouge 17 à 18 fr. le degré.

Béziers. — Vin rouge 8 à 9,5, 15,50 à 17 fr. le degré ; type 9 moyennne 16 fr. 75 le degré.

AUDE. — **Narbonne.** — Rouge 15.60 à 17 fr. 90 le degré, 9 degrés 5 à 10 degrés 5, 17 fr. 50 à 18 fr. le degré.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. — **Perpignan.** — 16 fr. 50 à 17 fr. ; de 9 à 10 degrés 17 à 18 fr. ; de 10 à 11 degrés 18 à 18 fr. 50.

PRODUITS ŒNOLOGIQUES

1° *Métabisulfite de potasse.* — De 1 à 24 kg. : 8 fr. 50 le kg. ; de 25 à 49 kg. : 8 fr. le kg. ; de 50 à 99 kg. : 7 fr. 75 le kg. ; au-dessus de 100 kg. : 7 fr 50 le kg.

2° *Acide tartrique* — De 1 à 24 kg. : 29 fr. le kg. ; de 25 à 250 kg. : 28 fr. le kg. ; au-dessus de 250 kg. : 27 fr. le kg.

3° *Acide citrique.* — De 1 à 24 kg. : 30 fr. le kg. ; de 25 à 250 kg. : 29 fr. le kg. ; au-dessus de 250 kg. : 27 fr. 50 le kg.

4° *Tanin.* — Détail : 20 fr. le kg.

5° *Colle de gélatine.* — Détail : 30 fr. le kg.

6° *Phosphate d'ammoniaque.* — Détail : 10 fr. le kg.

Anhydride sulfureux

Tubes aux clients

	100 kg.	50 kg.	25 kg.
1 à 5 tonnes.....	330 fr. 45	347 fr. 10	369 fr. 30
500 à 999 kg.....	352 fr. 65	369 fr. 30	391 fr. 50
moins de 500 kg	408 fr. 15	424 fr. 80	447 fr.

Montpellier. — Imprimerie Ch. Déhan.

PRODUITS CHIMIQUES AGRICOLES

PECHINEY

CUPROL
ARSÉNIATES
SULFATE DE CUIVRE
ANHYDRIDE SULFUREUX
MÉTABISULFITE DE POTASSE

E. Maurus — 23, Rue de Balzac PARIS 8e

voici les beaux raisins...

récoltés grâce à l'emploi des appareils HERTZOG. Envoyez-nous immédiatement votre adresse et nous vous ferons parvenir gratuitement notre beau catalogue illustré avec description et mode d'emploi de nos appareils pour chaque culture et chaque région.

M HERTZOG

JONZAC CHARTE INFRE

MILDIOU

Protégez vos vignes et vos raisins, en poudrant à la

POUDRE CHEFDEBIEN

s'adresser à :

Société des Usines de Prades et de Maillole

2, Rue de la Paix - PERPIGNAN

Le Nouveau CENTAUR modèle KV 25 CV

se différencie de tous les tracteurs par sa conception

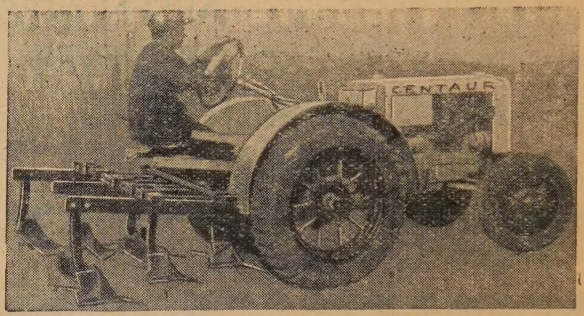

La bonne répartition du poids, son centre de gravité très bas et son attelage bas et très avancé lui permettent de labourer avec des roues pneumatiques agraires, sans le moindre patinage ; ses freins indépendants sur chaque roue motrice empêchent tout dérapage des roues avant et arrière et permettent de tourner avec le minimum de place en braquant les roues avant presque à l'équerre. Ce **CENTAUR 25 CV** laboure aisément la rangée de deux mètres en un seul passage et fait rapidement tous les remorquages lourds et légers de la propriété, grâce à ses quatre vitesses lui permettant de marcher de 1 à 30 kilomètres à l'heure. C'est le véritable tracteur de la propriété moderne : rapide et économique, ce qui a été reconnu par les viticulteurs lors des essais de Motoculture, le 1er et 2 mars, au château de PINET. Largeur totale du tracteur : 1 m. 125. Dépense horaire essence, 3 litres 250. Travail avec la charrue, 1 ha environ à l'heuer, le tout contrôlé lors des essais, au château de Pinet.

Téléph. Agde 1-21

CONCESSIONNAIRE POUR LE MIDI :

Etablissements Joseph BLANC, domaine St-Louis, par VIAS (Hlt)

Fluatation des CUVES en CIMENT pour les Vendanges et les Vins

ALCOOLS, HUILES, CIDRES, BIERES

L'affranchissement des cuves en ciment par la fluatation peut être fait par le pemier venu et représente une dépense de fluate insignifiante par mètre carré. — La fluatation donne aux revêtements en ciment la résistance qui leur manque. — Les cuves ne sont pas attaquées ; le vin ne se sature plus, n'est plus trouble, bleuâtre, plat, amer. En outre, l'action spéciale des fluates qui prévient les fermentations parasitaires dans les pores des parois assure la conservation des vins pendant et après la fermentation.

SUPPRESSION DU VERRAGE — Nombreuses références

T. TEISSET-KESSLER - Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

PERA FRÈRES

FLORENSAC (Hérault)

FRANCE

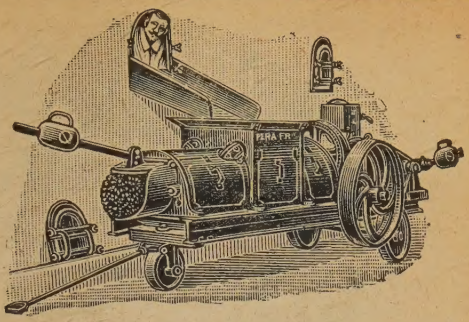

Déposée France et Étranger

Sulfateuse à grand travail

NOUVELLE CRÉATION — Breveté S. G. D. G.

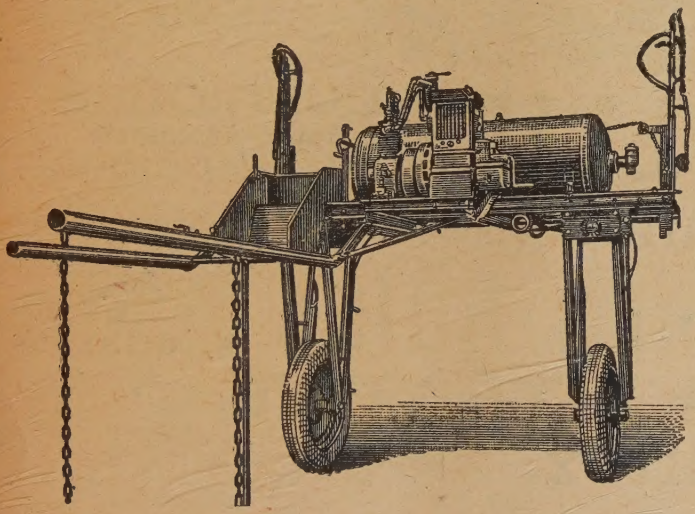

AIR COMPRIME

—

Sans bouteilles

—

Pression constante

—

Réglable à volonté

—

Aucune avarie n'est possible quelles que soient les omissions ou erreurs du conducteur.

Aucune possibilité de passage de liquide au compresseur.

SOUFREUSE - POUDREUSE

A MOTEUR

GRAND TRAVAIL TRAITANT 5 RANGÉES

DISTRIBUTION RÉGULIÈRE

A DÉBIT A VOLONTÉ

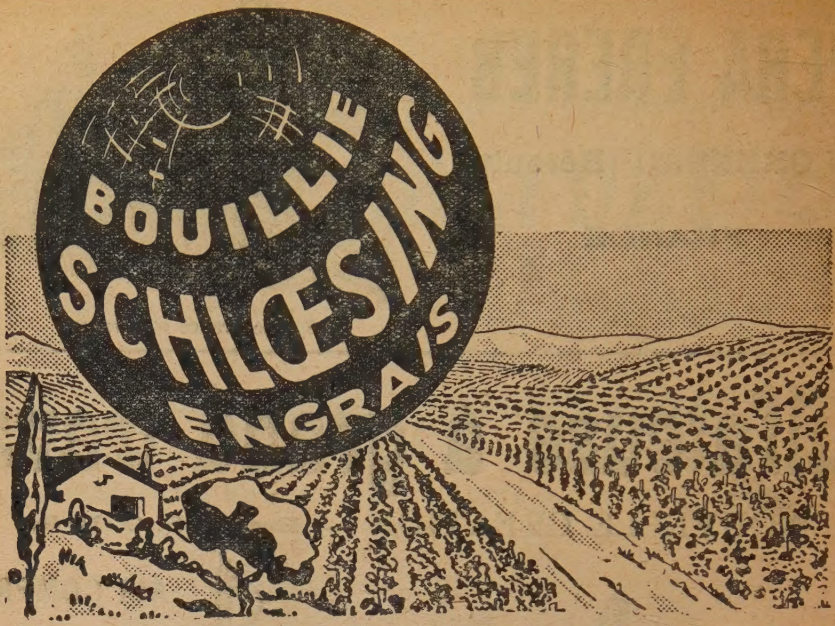

BOUILLIES CUPRIQUES
Cupro-Arsenicale
DORYPHORIQUE

Polysulfor (Bouillie sulfo-calcique)

SOUFRES NOIRS ORDINAIRE
CUPRIQUE
NICOTINES

CUPROSTÉATITE

Parasitox — Insecticide en poudre
Détruit tous insectes des légumes, fleurs, fruits, etc...

Massacrol — Souverain contre tous pucerons

Fourmicide — Anéantit les fourmilières

Dorypoudre — Extermine en poudrages le **Doryphore**

Demandez tes Notices gratuites et franco

USINES SCHLŒSING FRÈRES & Cie
175, RUE PARADIS · MARSEILLE
Usines à : MARSEILLE · SEPTÈMES · ARLES · BORDEAUX · BASSENS

Le Gérant : J. BAUDIN, Ing. Agric. Montpellier. — Imprimerie Charles DÉHAN.